

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

OBJET :

**Transfert du marché de
location avec option
d'achat de véhicules à la
Régie des eaux de Thiers
Dore et Montagne**

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYSSSE, Roger
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile
MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle
LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYSSSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

TRANSFERT DU MARCHÉ DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DE VÉHICULES À LA RÉGIE DES EAUX DE THIERS DORE ET MONTAGNE

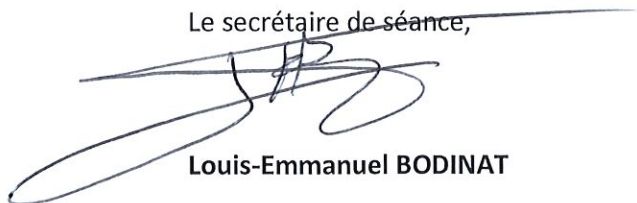
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°221208_31 du 8 décembre 2022 autorisant la conclusion du marché de location avec option d'achat de véhicules pour la Régie des Eaux avec l'entreprise RICOUS pour :
 - Lot n° 3 – Location d'un véhicule utilitaire léger de type petit fourgon L1 ;
 - Lot n° 5 – Location de deux citadines catégories segments 2.
- **Considérant** qu'après la signature du marché, il est apparu que RICOUS n'était que le garage agréé par la marque constructeur pour fournir les véhicules et que les loyers de la location devaient être payés à la société DIAC qui est l'organisme financeur. Une avenant 1 a donc été conclu afin d'intégrer DIAC comme co-titulaire du marché pour les lots 3 et 5. Cela a été acté par la délibération n°33 du 12 décembre 2023 ;
- **Considérant** que ce marché de location avec option d'achat de véhicules a été conclu par la Ville de THIERS au bénéfice de sa Régie des Eaux ;
- **Considérant** qu'au 1^{er} janvier 2026, la Commune de Thiers a transféré ses compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, que ce transfert a induit un transfert de la Régie des Eaux à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, et que cette dernière a décidé d'exploiter ces compétences sous la forme d'une régie dotée de la personnalité et de l'autonomie financière ;

Au regard de l'article L.5211-17 du Code Général des collectivités territoriales, le transfert de compétences par des communes à leur Communauté de communes, entraîne de plein droit le transfert des contrats des communes, liés aux compétences transférées, à la Communauté de Communes. Il y a donc lieu de formaliser ce transfert par la conclusion d'un avenant transférant le marché de location avec option avec achat de véhicules à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne. De ce fait, un avenant n° 2^e est conclu avec les entreprises co-titulaires RICOUS et DIAC pour le lot 3 – Location d'un véhicule utilitaire léger de type petit fourgon L1 et le lot 5 – Location de deux citadines segments 2 transférant lesdits contrats à la Communauté de Communes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS) :


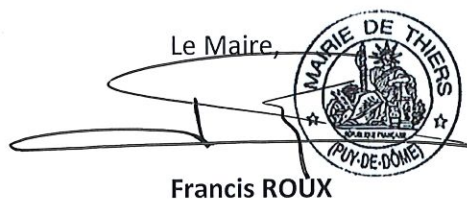
- **Approuve** le transfert du marché de location avec option d'achat de véhicule conclu avec les entreprises co-titulaires RICOUS et DIAC pour le 3 – Location d'un véhicule utilitaire de type petit fourgon L1 et pour le lot 5 – Location de deux citadines segments à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX